

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Abstention(s) : 0

Pour : 15

Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe FAYOLLE, Maire

Date de convocation : 30/06/2026

PRESENTS : M. Philippe FAYOLLE, Mme Marie-Claire GARIN, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. Philippe PROTIERE, Mme Christelle LAWENDYOUS, M. Nicolas TISSEUR, Mme Nathalie STANDAERT, Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD,

ABSENTS et EXCUSES : M. André MICHEL qui donne pouvoir à M. Jimmy GOUGAUD, Mme Annie BOMBOURG qui donne pouvoir à M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE qui donne pouvoir à M. Nicolas TISSEUR

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Philippe PROTIERE

N° 2026-07-06-03

OBJET : Location d'un appartement dans le bâtiment de l'ancien presbytère à Monsieur René FRANÇON

Monsieur le Maire rappelle que Madame Thérèse PELLETIER, locataire de l'appartement du rez-de-chaussée du bâtiment communal de l'ancien presbytère, a quitté son logement depuis plusieurs mois, et que des travaux de réfection de la salle de bain ont été effectués.

Il informe l'assemblée que Monsieur René FRANÇON est intéressé pour louer cet appartement à compter du 1^{er} octobre 2026.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

1° - **Accepte** la candidature de Monsieur René FRANÇON pour la location de l'appartement du rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancien presbytère à compter du 1^{er} octobre 2026.

2° - **Fixe**, le montant du loyer à 273,47 €, majoré de charges mensuelles de 18 € pour l'entretien des communs, et 15,12 € pour les ordures ménagères, ce dernier montant fluctuant selon les tarifs appliqués par la communauté de communes.

3° - **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir entre la commune et Monsieur René FRANÇON

4° - **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Philippe PROTIERE



Le Maire,
Philippe FAYOLLE

